

DEVENIR DÉLÉGUÉ(E) DE TEA

Qu'est-ce
qu'un syndicat
d'énergie ?

Quelles sont les
perspectives
du mandat 2026-2032 ?

Que signifie
être « délégué » ?

En savoir plus :



QU'EST-CE QU'UN SYNDICAT D'ÉNERGIE ?



Le syndicat d'énergie est l'outil dont disposent les collectivités pour **organiser et contrôler la distribution publique d'électricité et de gaz**, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE). Si la loi de 1906 confie cette compétence aux communes, celles-ci l'ont majoritairement transférée à des syndicats intercommunaux.

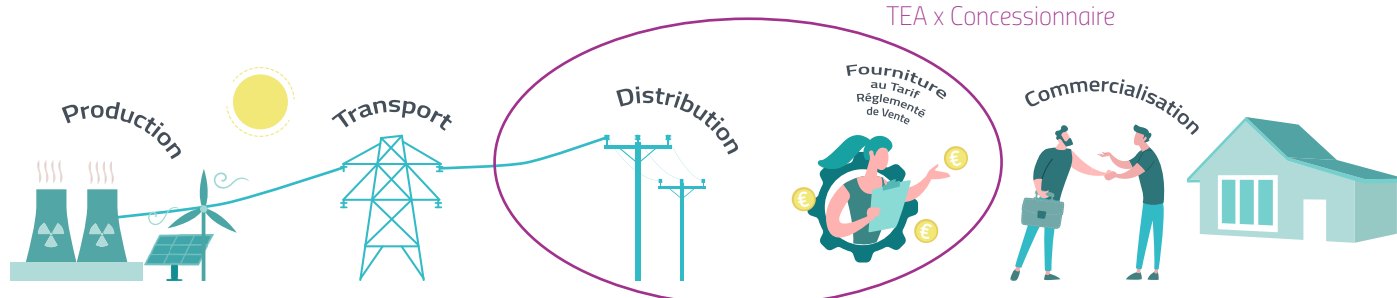
Le syndicat devient alors **propriétaire des réseaux** publics de distribution et responsable de leur bonne organisation : qualité, sécurité et continuité de l'alimentation. L'exploitation est confiée à un gestionnaire de réseau (Enedis, GRDF ou une Entreprise Locale de Distribution – ELD), qui devient alors un concessionnaire, dont le syndicat

contrôle les engagements : investissements, délais de raccordement, qualité de service, etc. Il **représente également les collectivités** dans toutes les décisions liées aux réseaux.

À partir de leur mission de gestion des réseaux, les syndicats ont élargi leur action à d'autres domaines, comme l'**éclairage public** ou l'appui aux collectivités dans leurs projets de **transition énergétique**.

La plupart des syndicats d'énergie sont membres de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), qui les représente au niveau national et leur donne accès à des programmes d'accompagnement.

L'électricité en France

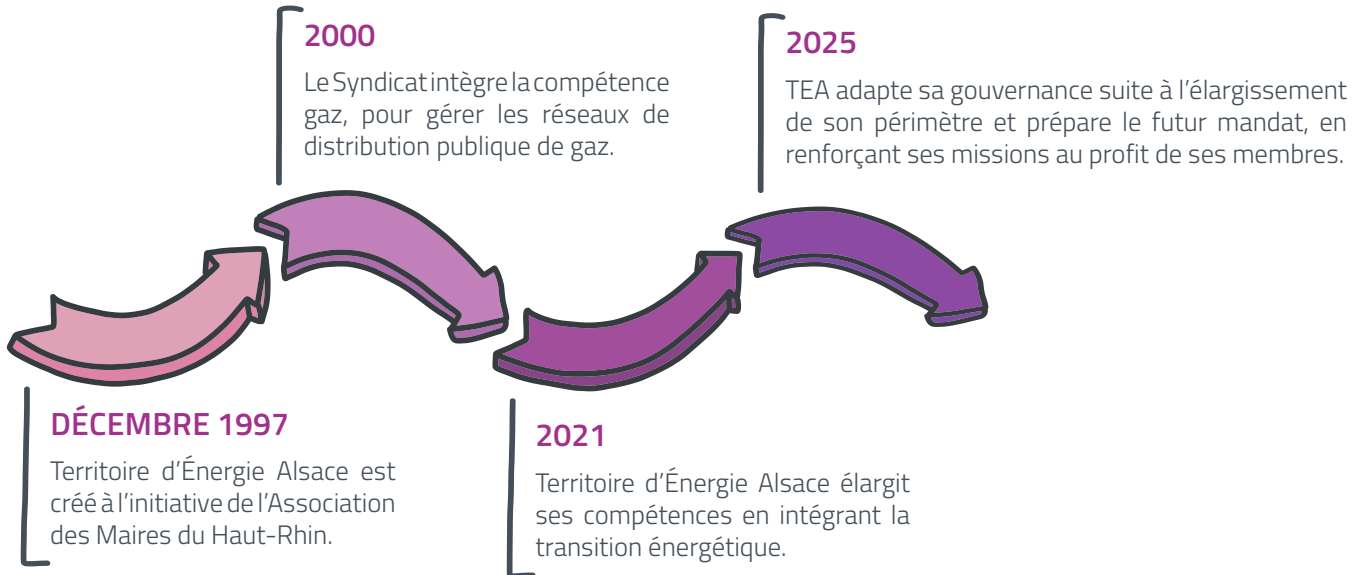


Contrat de concession
TEA x Concessionnaire

VOTRE SYNDICAT D'ÉNERGIE : TERRITOIRE D'ÉNERGIE ALSACE

a) Présentation et historique

Territoire d'Énergie Alsace est un **syndicat mixte fermé** qui rassemble **342 communes et 3 Communautés de Communes**, ce qui représente environ **743 000 habitants** du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Au total, TEA est propriétaire de plus de **10 800 km de réseaux électriques** et de plus de **2 300 km de réseaux de gaz**.



b) Les concessionnaires de TEA

Électricité

Gaz



Ce sont les principaux concessionnaires de TEA pour la distribution publique d'électricité.

EDF est historiquement l'opérateur national de l'électricité et reste impliqué dans la concession pour la fourniture d'électricité au Tarif Réglementé de Vente.

Enedis est le gestionnaire de réseau de distribution sur la majorité du territoire.

Le Contrat de concession actuel a été signé en 2020 pour une durée de 30 ans.



GRDF est le principal gestionnaire des réseaux de gaz en France. Il exploite une grande partie des réseaux de gaz sur le territoire de TEA.

TEA a signé un Contrat de concession de 30 ans pour la distribution publique de gaz, entré en vigueur en janvier 2023.



Barr Énergies est le concessionnaire de TEA pour la desserte en électricité basse tension de Villé.



Antargaz Énergies assure la distribution publique de gaz pour le compte de TEA dans 12 communes dont 10 en propane, en application de Délégations de Service Public (DSP).



TEA a confié à Caléo via des DSP l'établissement et l'exploitation de réseaux de gaz dans 4 communes.

c) Enfouissement des réseaux basse tension



Au-delà du contrôle de concession et du pilotage des investissements des concessionnaires, Territoire d'Énergie Alsace intervient concrètement sur les **travaux réalisés sur les réseaux d'électricité**. Pour les collectivités, cela se traduit notamment par :

- l'utilisation du dispositif prévu dans l'« Article 8 » du Contrat de concession avec Enedis pour l'enfouissement des réseaux basse tension
- l'aide à la résorption du vieux réseau électrique en fils nus

Ces chantiers permettent de **sécuriser les installations électriques**, tout en améliorant le paysage (suppression des fils et des poteaux). Les travaux d'enfouissement peuvent être coordonnés avec les autres réseaux (télécom, éclairage public, etc.) pour limiter les ouvertures de tranchées.

Témoignage de Maire :



d) Acteur local de la transition énergétique

Territoire d'Énergie Alsace s'engage depuis 2021 dans la transition énergétique sur son territoire.

La **rénovation énergétique des bâtiments publics** est un levier majeur de la transition énergétique, c'est pourquoi TEA accompagne ses membres via les **programmes ACTEE**, portés par la FNCCR.



Territoire d'Énergie Alsace s'est associé à Alter Alsace Énergies pour proposer aux communes le **logiciel OSE**, qui suit les consommations des bâtiments publics. Objectif : un **suivi plus précis** pour aider à réduire les dépenses. TEA finance en partie l'outil et accompagne les membres dans son déploiement.



À travers l'annexe « transition écologique » du Contrat de concession signé avec GRDF, Territoire d'Énergie Alsace a créé la **subvention « Happy Gaz »** avec comme objectif la modernisation des modes de chauffage gaz, la réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre et le développement du Gaz Vert. L'aide est à destination des particuliers, associations, entreprises et collectivités.

Territoire d'Énergie Alsace propose un **service complet de conseil et de préfiguration pour les projets photovoltaïques** de ses membres. Cet



accompagnement permet d'identifier les sites les plus pertinents, d'analyser les montages possibles et de simplifier la prise de décision. En complément, TEA **soutient les initiatives citoyennes** en proposant un dispositif d'accompagnement dédié aux collectifs souhaitant développer des projets d'énergies renouvelables.

ALSACE SYNERGIES : LA PMO DE TEA

Territoire d'Énergie Alsace a créé Alsace Synergies, une Personne Morale Organisatrice (PMO) dédiée à l'autoconsommation collective. Elle permet de faciliter la mise en place de boucles de partage d'électricité renouvelable, principalement photovoltaïque, entre producteurs et consommateurs situés à proximité. Elle est ouverte à l'ensemble du territoire alsacien, au-delà du périmètre de Territoire d'Énergie Alsace, afin d'accompagner les porteurs de projet quel que soit leur statut.



ÊTRE DÉLÉGUÉ DE SA COLLECTIVITÉ AUPRÈS DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE ALSACE

Au début de la mandature, **chaque collectivité membre de Territoire d'Énergie Alsace désigne un ou plusieurs délégués**, en fonction de sa population. Au total, 627 délégués représentent ainsi les communes et communautés de communes au sein du Syndicat.

Leur rôle est d'être les « **référénts TEA** » pour leur territoire : ils reçoivent l'information envoyée par le Syndicat, la relaient au sein du Conseil municipal ou communautaire et font remonter à TEA les besoins, difficultés et projets de leur collectivité (travaux sur les réseaux, rénovation de bâtiments, projets d'énergies renouvelables, etc.).

Au sein de ce collège de délégués sont ensuite élus les membres du Comité Syndical, organe délibérant

de TEA, composé de 50 titulaires et de 20 suppléants. **Tout délégué qui le souhaite peut candidater pour y siéger.**

Les membres du Comité Syndical se réunissent quatre à cinq fois par an dans différentes communes du territoire pour voter les décisions et orientations du Syndicat ; leurs déplacements sont défrayés. Ils peuvent également participer à des groupes de travail thématiques (travaux, transition énergétique, communication, etc.) qui préparent les dossiers avant présentation en séance.

Être délégué, puis éventuellement membre du Comité Syndical, c'est donc contribuer directement au choix qui engagent l'avenir énergétique du territoire.

À RETENIR :

1. Vous êtes d'abord élu(e) au conseil municipal/communautaire.
2. Votre conseil vous désigne comme délégué(e) auprès de TEA.
3. Si vous le souhaitez, vous pouvez candidater au Comité Syndical de TEA.
4. Les délégués votent pour désigner les membres du Comité Syndical, qui éliront ensuite le Président et les Vice-Présidents.



PERSPECTIVES DU MANDAT 2026-2032

Territoire d'Énergie Alsace s'est engagé dans un travail de réflexion pour préparer l'avenir du Syndicat. Une feuille de route a été élaborée afin de mieux répondre aux enjeux énergétiques et aux attentes des membres. Cette démarche est une base de travail pour la future gouvernance.

C'est dans cette continuité que le Comité syndical a validé en 2025 l'acquisition d'un **nouveau siège** pour accueillir les services de TEA, dans l'objectif de créer un bâtiment plus performant sur le plan énergétique et mieux adapté aux besoins croissants du Syndicat.

Dans le même esprit de modernisation, TEA engage un chantier autour de la connaissance des réseaux enfouis avec la création d'un **Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)**, pour fournir à ses membres un fond de plan précis et partagé, pour fiabiliser et sécuriser les travaux.

En parallèle, le Syndicat continuera à soutenir le **développement des énergies renouvelables**. TEA encourage d'ailleurs les porteurs de projets à le solliciter dès la phase d'étude de toute installation susceptible d'impacter les réseaux. En effet, le Syndicat peut analyser la capacité des réseaux et, dans certains cas, intervenir comme partenaire financier.

Enfin, les prochaines années seront l'occasion de se pencher sur la **planification énergétique** : localisation de lieux pouvant accueillir de la production d'énergie renouvelable, adaptation des réseaux...

Autant de chantiers qui offriront aux élus de TEA de nombreuses occasions de s'impliquer et de porter les évolutions à venir !

